

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 novembre 2007**

Délibération n° 2007-4495

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Gerland - Secteur Girondins Nexans - Ouverture de la concertation préalable au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la mise en révision du plan local d'urbanisme

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 2 novembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 13 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Marquaille), Polga (pouvoir à M. Pacalon), Daclin (pouvoir à Mme Guillaume), Balme, Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes David (pouvoir à Mme Petitjean), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Lelièvre), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à M. Broliquier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), MM. Serres (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mme Pedrini, MM. Vesco, Barge, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Mme De Coster, M. Guillemot, Mmes Palleja, Pesson, MM. Philip, Rendu, Touati, Vial.

Séance publique du 12 novembre 2007**Délibération n° 2007-4495**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Gerland - Secteur Girondins Nexans - Ouverture de la concertation préalable au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la mise en révision du plan local d'urbanisme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Gerland se caractérise par une situation remarquable en matière de centralité et son projet de développement s'appuie à la fois sur le renforcement de son pôle économique d'agglomération et sur l'affirmation de Gerland comme un véritable quartier de centre-ville offrant logements, commerces et services adaptés.

Plusieurs projets d'aménagements publics ou privés ont été lancés ces dernières années qui déclinent ces objectifs : la ZAC du Parc de Gerland, la ZAC du Bon Lait, les programmes immobiliers lancés sur la rue de Gerland, etc.

Le secteur Girondins Nexans constitue aujourd'hui un potentiel foncier situé au cœur du quartier de Gerland. Il pourrait être une opportunité pour développer une opération d'aménagement conforme à la vocation de Gerland.

Ce site comporte près de 23 hectares entre l'avenue Jean Jaurès à l'est, la rue Félix Brun à l'ouest, la rue Lortet au nord et la rue Clément Marot au sud. Il accueille actuellement des activités économiques et des immeubles de bureaux.

L'occupation de ce secteur est en pleine évolution. L'entreprise Nexans a opéré un resserrement de ses activités et a libéré la partie sud de son site. Plus au sud, les tènements des entreprises Ziegler, Gondrand et Brossette ont été maîtrisés par la société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon (SACVL). Enfin, la société Gecina envisage la mutation de son parc d'activités en bordure de l'avenue Jean Jaurès. Cette situation offre les conditions pour préparer la mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Le secteur Girondins Nexans est inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) en zonage UI, assorti d'un périmètre d'étude. Afin de définir son évolution, évoquée dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), la Communauté urbaine se propose d'approfondir une phase d'études préalables.

Ces dernières ont permis de préciser les principes d'organisation urbaine et fonctionnelle de cette zone ; elles s'inscrivent dans le projet-directeur mis en œuvre dans le quartier de Gerland avec l'assistance de l'atelier d'urbanisme François Grether.

Sur cette base, en accord avec la ville de Lyon et en concertation avec les différents propriétaires, la Communauté urbaine souhaite préparer l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- assurer un développement économique cohérent au sein du quartier de Gerland, en liaison avec le technopôle, et permettre l'évolution des activités économiques présentes sur le site,
- permettre la poursuite de la constitution du maillage viaire de Gerland à travers le prolongement du mail de Fontenay et la constitution du cours des Girondins,
- affirmer un second pôle de centralité à Gerland, en vis-à-vis de l'opération Massimi,
- développer un programme de commerce et de services renforçant le caractère résidentiel de Gerland,
- identifier les équipements publics nécessaires au développement de Gerland,
- produire une offre de logements mixte et diversifiée, en adéquation avec le programme local de l'habitat (PLH) et complémentaire à l'offre existante et programmée.

Sur la base de ces objectifs principaux, il s'agirait d'ouvrir la concertation préalable afin de présenter aux habitants les enjeux et les objectifs du projet et à concerter sur les orientations d'aménagement ainsi que sur la révision du plan local d'urbanisme qui serait nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 alinéa b du code de l'urbanisme, la concertation resterait ouverte pendant la durée des études de faisabilité. La date de clôture serait proposée ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Le périmètre de concertation (joint en annexe) est délimité par :

- la rue Lortet au nord,
- l'avenue Jean Jaurès à l'ouest,
- les rues Félix Brun et Crépet à l'est,
- la rue Clément Marot au sud.

Un dossier sera mis à disposition du public à :

- la mairie du 7° arrondissement de Lyon,
- la Communauté urbaine 20, rue du Lac à Lyon 3°,
- la mission Gerland 181-203, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°.

Le dossier comprendra :

- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce document pourra être complété en tant que de besoin, au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Une réunion publique pourrait avoir lieu au cours de la procédure de concertation si le besoin s'en fait sentir.

Un avis administratif, annonçant le début de la concertation, sera affiché à la mairie de Lyon ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine et publié dans un journal local. La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement de la même manière. Le bilan de la concertation sera présenté pour validation au conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**Approuve :**

- a) - le périmètre de la concertation tel que défini au document graphique annexé,
- b) - les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement,
- c) - les modalités de la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,